



## MEMENTO À L'INTENTION DES MONITEURS

Chers moniteurs,

Nous avons le plaisir de vous accueillir au sein de la Gym St-Aubin et nous nous réjouissons de partager avec vous de bons moments gymniques et conviviaux. Pour vivre pleinement cette année sportive, certains points nécessitent toutefois d'être précisés.

### *La Gym St-Aubin en général*

Nous vous rendons attentifs au fait que la Gym St-Aubin est une société, ce qui implique qu'elle regroupe en son sein un comité, des moniteurs et des membres. Il est important de connaître la composition du comité et la répartition des tâches afin de permettre une bonne communication. En cas de questions, nous vous prions de bien vouloir vous référer au responsable spécifique, lequel sera à même de répondre aux interrogations particulières concernant son domaine. Est plus particulièrement chargée du dicastère monitariat, une commission technique composée de trois membres.

La Commission technique est ainsi composée :

- Séverine SPICHER : Présidente de la Commission technique et responsable Jeunesse et Polysport (Parents-Enfants, Gym Kids, Polysport Jeunesse, Athlétisme, Polysport Adultes, Gym Fit et Gym Douce)
- Déborah KELLER : Responsable Gymnastique (Danse, Agrès et Actifs Juniors)
- Yasmina HUMBERT : Responsable Gymnastique rythmique.

Leurs coordonnées se trouvent sur notre site internet ([fsgst-aubin.ch](http://fsgst-aubin.ch)) que nous vous prions de bien vouloir consulter. Les moniteurs déjà en fonction ont la responsabilité d'informer et de transmettre le document au nouveau moniteur. Ensuite, ce nouveau moniteur est prié de s'annoncer à la Commission technique et de lui transmettre ses coordonnées, via le formulaire en ligne prévu à cet effet. Le moniteur doit annoncer une personne capable de le remplacer en cas d'absence ou de maladie.

### *Fonctionnement de la halle sportive et matériel*

Chaque moniteur possède une clé sous forme de puce électronique permettant d'ouvrir le centre sportif et ses locaux. Tout nouveau moniteur doit s'adresser au membre du comité responsable du matériel pour que la clé lui soit remise.

A l'entrée de la halle, se trouve, sur la droite, un local samaritain dans lequel est stocké le matériel nécessaire aux soins de premiers secours. Un défibrillateur se trouve également dans le hall d'entrée.

Le bouton d'éclairage de la halle de sport principal se trouve également sur la droite juste avant la rambarde d'escaliers menant aux galeries. La lumière des vestiaires est quant à elle actionnée lors de l'ouverture des locaux avec la puce électronique.

Un espace dans le local de sonorisation, à l'intérieur de la halle à la sortie des vestiaires à droite, est spécialement aménagé d'une armoire en bois pour la Gym St-Aubin. Les clés permettant de l'ouvrir se trouvent dans le boîtier gris situé à sa droite en hauteur. Le code d'accès est le 692. S'y trouve également la clé du local des archives (local situé en bas des escaliers menant aux vestiaires, à gauche). Les moniteurs peuvent utiliser tout le matériel mis à disposition par la Société et la Commune de Saint-Aubin se trouvant dans les garages. Néanmoins, le Comité requiert que l'ordre soit maintenu et que les moniteurs veillent à ce que leurs gymnastes utilisent le matériel avec soin.

Si du matériel venait à manquer pour le cours, les moniteurs peuvent remplir un formulaire mis à disposition sur le site internet de la société et le soumettre au responsable matériel. Le matériel acquis par les moniteurs ne sera remboursé que si le formulaire a préalablement été soumis au Comité et que l'approbation d'acquisition a été donnée.

### *Gestion du groupe*

Chaque membre jeunesse (même s'il fait déjà partie de la société) est tenu de compléter le formulaire d'inscription en ligne correspondant au groupe qu'il souhaite intégrer, au plus tard durant la semaine qui suit son troisième et dernier cours d'essai. Des formulaires pour chaque groupe sont disponibles sur notre site internet. Sur la base des réponses au formulaire, une liste de membres est automatiquement créée. Cette dernière est rendue accessible aux moniteurs concernés, ainsi qu'au Comité. Il est primordial que cette liste de membres soit consciencieusement établie pour chaque groupe, car c'est sur cette base que les membres sont inscrits auprès de la Fédération Suisse de gymnastique (FSG) et assurés auprès de la Caisse d'Assurance du Sport (CAS).

Le moniteur est donc chargé d'informer les membres de son groupe de la procédure d'inscription en ligne et de suivre attentivement l'évolution de sa liste. Le cas échéant, il doit rappeler à ses membres de procéder à leur inscription. Si un membre venait à quitter le groupe alors qu'il a déjà complété le formulaire, le moniteur est tenu d'en avertir le Président immédiatement.

Les membres actifs qui sont déjà membres de la société ne sont pas requis de se réinscrire, mais il incombe au moniteur de contrôler l'état de sa liste de membre et d'informer le Comité de tout changement.

Autour du mois de mars, le moniteur des groupes jeunesse recevra les cartes d'adhésion électroniques de ses membres. Il lui incombe de les avoir en sa possession lors des compétitions. Les membres des groupes actifs reçoivent leur carte directement via leur compte myFSG.

Le moniteur est vivement encouragé à inscrire ses gymnastes à des compétitions. Il peut toujours s'adresser à la Commission technique qui lui indiquera quels événements sportifs sont prévus au cours de l'année et lesquels pourraient correspondre à son groupe.

Le moniteur peut organiser des activités extraordinaires avec son groupe (sortie, repas, etc.). A cette fin, il peut demander une participation à la société à la hauteur de CHF 5.- par participant (moniteurs inclus). Pour chaque groupe, la participation annuelle maximum de la

société ne peut pas dépasser CHF 5.- multiplié par le nombre total de membre dans le groupe. Si l'activité engendre des frais plus importants, une participation des membres (ou de leurs parents pour les groupes jeunesse) peut être demandée. Pour toucher un remboursement, le moniteur est tenu de présenter une quittance ou une preuve de paiement au comité. En principe, la cagnotte attribuée au groupe est redéfinie chaque année et est non-cumulable avec un éventuel solde de l'année précédente.

### *Fonction, formation et représentation*

Le moniteur est garant du bon déroulement de son cours et est tenu de veiller et superviser ses gymnastes. Une attention particulière doit être portée aux enfants. Il s'engage à dispenser des leçons variées et appropriées. Le moniteur est tenu de suivre une formation sous forme de cours de base ou J&S. Il s'informerait des cours le concernant auprès de la Coach J&S, dont les coordonnées se trouvent sur le site internet de la Société. La formation J&S est prise en charge financièrement par la Gym St-Aubin. Si celle-ci se déroule à plus d'une heure du domicile, la société prend également en charge l'hôtel à hauteur de CHF 120.- par nuit. En cas de circonstances particulières, les demandes seront examinées au cas par cas. La Gym St-Aubin perçoit directement les subsides versés par J&S. Le moniteur s'engage à rester en fonction après l'obtention de son J&S pendant au moins 3 ans. Le cas échéant, la Gym St-Aubin se réserve éventuellement le droit de demander le remboursement de sa formation.

Le moniteur est l'image de la Société. Sa tenue doit être correcte. Il veillera à porter des vêtements de sport tant durant les entraînements qu'en compétition. Durant les concours, il arborera les couleurs de la Gym St-Aubin.

S'agissant de l'inscription à des compétitions, le moniteur collabore avec la Commission technique. Il doit lui communiquer toutes les informations utiles dans les délais. Le moniteur doit savoir qu'en cas de participation à une compétition, l'inscription de ses membres est irrévocable une fois les frais y relatifs acquittés par la Société. Seule une excuse valable, notamment maladie ou blessure, dispense le membre du remboursement de ces frais à la Gym St-Aubin. Ainsi, tout membre qui est inscrit à une compétition et qui ne peut y participer, sauf motifs valables, se verra automatiquement envoyer une facture avec le montant de l'inscription et une pénalité de 10% supplémentaire pour les frais administratifs. En cas de désistement moins d'une semaine avant le concours, la pénalité est augmentée à 25%. Le moniteur veillera à transmettre cette information à chacun de ses membres.

Le moniteur est rendu attentif au fait que si des aides-juges doivent être inscrits pour que les membres puissent participer aux concours, ceux-ci doivent être trouvés avant l'inscription, sans quoi il n'y aura pas d'inscription.

Lors des compétitions, il doit y avoir suffisamment de moniteurs jusqu'à la remise des résultats afin d'encadrer les gymnastes présents.

### *Engagements*

Le moniteur se tient à disposition des parents et gymnastes pour les questions, problèmes ou remarques. Le moniteur s'engage à communiquer clairement et régulièrement avec les parents et ses membres. La Commission technique doit être informée de tout éventuel

problème. Elle a en effet pour tâches de soutenir le moniteur et de le décharger dans la gestion des conflits.

Le moniteur respecte l'évolution du gymnaste et l'entraîne en fonction de ses capacités personnelles. Il maintient une certaine forme de cohésion du groupe et veille à ce qu'aucun gymnaste ne soit exclu par ses camarades ou ne soit l'objet de raillerie, moquerie ou autre comportement déplacé.

Le moniteur doit annoncer tout accident tant personnel que matériel au Président de la Société pour que celui puisse annoncer le cas à la CAS. Le moniteur informe les gymnastes qu'ils sont couverts par cette CAS pour le trajet de leur domicile au Centre sportif et retour.

Le moniteur s'engage à occuper son poste jusqu'à la fin de l'année gymnique en cours (30 juin). S'il souhaite annoncer sa démission pour la fin de l'année gymnique en cours, une lettre de démission datée et signée par le moniteur démissionnaire doit être adressée au comité central avant l'Assemblée générale qui se tient généralement fin mars.

### *Manifestations*

La Gym St-Aubin organise régulièrement des manifestations dont le bénéfice finance le développement de la société et l'acquisition de nouveau matériel notamment. Pour celles-ci, une participation des moniteurs est attendue pour le montage, le nettoyage et le service, à titre bénévole.

La présence des moniteurs est obligatoire à trois événements : la séance comité-moniteurs qui se déroule généralement à la fin du mois d'août, l'Assemblée générale de la société en mars ou avril, et la soirée de gym (montages, manifestation et démontages) qui a lieu une année sur deux, en novembre.

Tout absence lors d'un de ces événements qui n'est pas dûment justifiée à l'avance auprès du Président résultera en une amende sous la forme d'une déduction de 10% sur la rémunération annuelle. Cette amende augmentera de 5% en cas de récidives.

### *Rémunération*

Le moniteur ne paie pas de cotisation annuelle et est rémunéré selon un tarif horaire de CHF 10.-, ou CHF 13.- s'il est titulaire d'une formation J&S à jour. Un aide-moniteurs est rémunéré selon un tarif horaire de CHF 5.- Les frais de déplacement aux compétitions uniquement sont également remboursés par la Gym St-Aubin à hauteur de 50 ct/km et par véhicule effectivement utilisé ou autre transport public au tarif du billet. Uniquement les hébergements mis en place par l'organisateur des concours sont pris en charge par la Gym St-Aubin. Le moniteur doit remplir le formulaire « Rémunération moniteurs » et ensuite le soumettre au Président de la Gym St-Aubin au mois de mars et couvre l'année gymnique écoulée. Il n'y a pas d'échelonnement de paiement. Toute question concernant la rémunération est à adresser au Président de la Gym St-Aubin.

### *Appui de la Commission technique*

La Commission technique a pour tâches notamment d'assurer une bonne communication entre moniteurs et le Comité central, de gérer les problèmes que peuvent rencontrer les

moniteurs et les enfants/gymnastes/parents, de s'informer sur les inscriptions des concours et des formations en collaboration avec la Coach J&S et de suivre l'évolution des groupes. La Commission technique se rendra auprès de chaque groupe deux fois par an et une séance réunissant l'ensemble du monitariat, du Comité central et de la Commission technique se déroulera en début d'année gymnique.

Le moniteur ne doit pas hésiter à prendre contact avec la Commission technique pour toutes sollicitations qui l'appuiera, le soutiendra face aux éventuelles difficultés. Si la Commission technique ne devait pas parvenir à traiter de la demande, elle s'en référera au Comité central.

### *Remerciements*

La Commission technique et le Comité central tiennent particulièrement à vous remercier pour votre engagement et le temps consacré aux gymnastes. Nous nous réjouissons de collaborer avec vous et vous souhaitons d'agréables moments au sein de la Gym St-Aubin.

Lieu et date :



GYM ST-AUBIN, Romane Bettex

Présidente



GYM ST-AUBIN, Séverine Spicher

Présidente de la Commission technique

Lieu et date :

Moniteur